

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 à 20h15

Etai^{ent} présents : Mesdames Yolande Boichut, Marielle Castella, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs David Bardey, Claude Cabaud, Patrick Deleule, Claude Faivre, Benoît Martin, Louis Vallet.

Etai^t absent excusé : Anne-Sophie Maire

Etai^t absent : néant

Quorum : six

Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 29/06/2023
- 2- Certificat de la gestion durable de la forêt communale
- 3- Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- 4- Avancement de grade rédacteur principal 2^{ème} classe
- 5- Questions diverses

Validation du procès-verbal du 29 Juin 2023

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Certificat de la gestion durable de la forêt communale -

Madame le Maire et le 1^{er} adjoint exposent au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à PEFC Bourgogne-Franche-Comté en inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier pour un montant de 577.99 € pour 5 ans.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Chaque année, la commune est sollicitée par la Fondation du Patrimoine pour renouveler son adhésion. La Fondation du Patrimoine accompagne les propriétaires privés et publics dans leurs projets de sauvegarde et de restauration de patrimoine.

La Commission communale « Culture et Patrimoine » a invité les représentants de la Fondation lors d'une réunion en date du 30 juin 2023 dont l'objet portait sur le projet d'entretien / restauration de notre église. Leurs conseils ont été très probants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion annuelle pour un montant de 100 €.

Avancement de Grade Rédacteur Principal 2^e classe

Madame Carmen BONVICINI a les conditions requises pour accéder au grade de rédacteur principal de 2^e classe.

Du fait de la qualité du service rendu quotidiennement par notre secrétaire de mairie, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avancement de grade de Mme BONVICINI.

Questions diverses

- **Carte Avantages jeunes** : Les 13 enfants qui ont demandé à bénéficier de cette carte sont invités à venir la retirer en mairie (accompagné d'un parent pour les mineurs).
- **Agent recenseur** : Pour le recensement de la population en 2024, la commune est à la recherche d'un agent recenseur. Si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de mairie. Cette mission sera indemnisée. L'agent recenseur assurera la collecte du recensement auprès des habitants. Ces informations seront transmises directement à l'Insee (réponses Internet) ou par papier au coordonnateur communal. L'agent recenseur doit obligatoirement suivre deux séances de formation prescrites par l'Insee (en général deux demi-journées début janvier).

Nid de Frelons asiatiques : La commune a fait procéder à la destruction d'un nid de frelons asiatiques repéré au niveau du Lotissement « Les Chausselles » sur un acacia situé sur le domaine public. En effet, sur le fondement du pouvoir de police générale au maire, les communes ont l'obligation légale en cas de danger pour la sécurité publique, de supprimer les habitats de nuisibles dans les espaces publics dont elles sont gestionnaires. Après échanges en conseil municipal, il a été décidé que la commune participera à hauteur de 50% des frais engagés par un particulier qui souhaiterait faire détruire un nid sur son domaine privé à deux conditions :

- faire intervenir une entreprise agréée
- faire valider son devis en mairie avant intervention.

La commune dispose d'une liste de prestataires agréés pour ce type d'intervention.

Association Communale de Chasse Agréée de Myon : Les activités de chasse ont repris début septembre. A cette occasion, l'association a créé sa page Facebook pour informer les particuliers des zones de chasse pendant la saison. L'adresse est également disponible depuis le site internet de la commune www.myon.fr dans l'onglet « Sports et Loisirs » puis « Chasse ».

Collecte des encombrants : La Communauté de communes Loue-Lison, en charge de la collecte des déchets sur le territoire, innove avec la collecte des encombrants sur rendez-vous à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pour bénéficier d'une collecte de vos encombrants, d'un volume de 3m3 maximum, vous pouvez prendre rdv :

- En ligne : sur <https://rdvencombrants.association-tri.com>
- Par téléphone auprès de l'association TRI : 03 81 57 56 61 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Lors de la demande de rdv, l'utilisateur sélectionne sa commune puis choisit un créneau horaire. Il doit ensuite préciser la nature des objets à collecter.

Carrière de Myon : Une nouvelle campagne de sciage de pierre se tiendra du 02/10 au 27/10 prochain.

Affouage 2023 : L'inscription à la prochaine session d'affouage démarrera le 02/10 et se terminera le 16/10. Le Conseil municipal a décidé de fixer le prix du stère à 4€50.

Rénovation église de Myon : vendredi 13 octobre 2023 à 20h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire
Boichut Yolande



Le Maire
Vionnet Sarah



2023/46 : Certificat de la gestion durable de la forêt communale
2023/47 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine
2023/48 : Ratios avancement de grade

